



COMMUNIQUÉ
02 JUIN 2021

Et si les zones humides faisaient partie des solutions pour votre département ?



Pour les élections départementales de 2021, portez une politique ambitieuse de préservation des zones humides, en adéquation avec les enjeux de votre département et les préoccupations des citoyens ! Devenez des ambassadeurs des zones humides en intégrant ces cinq objectifs au sein de votre programme électoral, et en vous engageant à les mettre en place durant votre mandat.

OBJECTIF 1

Politique d'Espaces naturels sensibles (ENS) : une opportunité pour renforcer les programmes d'acquisition des zones humides

La maîtrise foncière est un pilier de la préservation des milieux naturels et de leur biodiversité pour le bien commun. Elle peut être assortie de partenariats avec les organismes de protection de la nature implantés dans votre département, afin de compléter les dispositifs de maîtrise foncière, de gestion et de valorisation des espaces naturels.

Les ENS servent également de support pour encourager le lien social et renforcer l'attachement à la nature en **développant des programmes pédagogiques et des journées de découverte** de ces espaces protégés.

Les milieux humides et aquatiques continentaux présentent une biodiversité d'une grande richesse grâce à leurs habitats essentiels pour un grand nombre d'espèces. En métropole, ceux-ci abritent plus du tiers des espèces recensées sur le territoire et près de 45 % des espèces menacées. Au sein des départements ultramarins, ils abritent une biodiversité souvent endémique et également menacée.



OBJECTIF 2

Préservez les zones humides lors des aménagements d'infrastructures de transport

En tant que gestionnaire des routes ou de pistes cyclables, le Département a une responsabilité importante dans la programmation et mise en œuvre du développement durable sur son territoire. Dans la gestion de vos projets d'infrastructures, intégrez le plus en amont possible la question environnementale et le principe « **éviter, réduire, compenser** ». La destruction d'une zone humide est préjudiciable à l'écosystème local, au bassin versant mais aussi à vos concitoyens. Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser, après les avoir détruites, la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement (*Évaluation des bénéfices environnementaux, CGEDD 2009*).

Dans le coût total d'un projet routier, il faut intégrer le coût de compensation environnementale lorsque l'évitement et la réduction n'ont pas suffi ! Nous vous invitons donc à favoriser l'évitement et la réduction des impacts de ce type de projet.

La compensation des zones humides et de leurs fonctions, détruites dans le cadre de travaux routiers est une obligation qui relève à la fois du code de l'environnement et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de votre territoire.

Comment agir



Engagez-vous à intégrer les **trames vertes et bleues** lors de la conception ou de l'entretien des ouvrages routiers : les infrastructures de transport doivent prendre en compte les réseaux écologiques, en évitant les fragmentations.



Privilégiez les **traitements mécaniques** (sable, copeaux de bois...) au salage sur les routes et aux produits phytosanitaires pour la gestion des bords des routes qui ont un impact considérable sur l'environnement en tant que polluants transportés par les eaux de pluie.



OBJECTIF 3

Améliorez le cadre de vie de vos concitoyens par la présence de zones humides

Les zones humides ont des effets démontrés sur le bien-être humain et la santé des citoyens. Elles constituent des espaces de quiétude et de calme, des zones rafraîchissantes lors des canicules et participent à la purification de l'air. Elles sont une composante importante de la qualité de vie, et sont parfois des lieux culturels importants notamment dans les outre-mer.

Autour des zones humides urbaines, la baisse de température obtenue varie de 0.5 à 3 °C, apportant naturellement une fraîcheur reposante pendant les épisodes de forte chaleur.

Comment agir



Créez ou restructurez à proximité des zones humides des **jardins familiaux** avec des mares de récupération des eaux de pluie. Ces jardins revêtent un aspect social indéniable !



Pour l'entretien et l'aménagement des espaces naturels de votre Département, favorisez **l'insertion professionnelle** de personnes en difficulté à travers une activité de chantier valorisante comme le nettoyage ou la restauration d'une zone humide.



Favorisez l'accessibilité des ENS à tous les citoyens et en particulier à ceux en situation de handicap désireux de prendre contact avec la nature, afin de favoriser leur bien-être dans un espace sensoriel riche et agréable. Les personnes en situation de handicap sont demandeuses d'activités de nature et de lieux de découverte sécurisés.



OBJECTIF 4

Soyez l'un des acteurs du « Connaître et faire connaître pour mieux protéger les zones humides »

Les zones humides sont des milieux très riches et très utiles. Elles peuvent être des atouts pour vos démarches de valorisation et de reconnaissance de votre territoire.

Mettez en avant vos zones humides et votre action en leur faveur dans vos démarches pour obtenir des labels comme 'Territoire engagé pour la Nature' et les insérer dans vos stratégies régionales pour la biodiversité.

Encouragez le déploiement d'aires éducatives en lien avec le Rectorat et les associations locales pour placer les jeunes au cœur d'actions citoyennes sur le territoire de leur collège.

Comment agir



Développez une politique d'amélioration des connaissances sur les zones humides de votre territoire en encourageant l'intégration de la découverte des **milieux naturels**.



Participez aux événements concernant les zones humides comme la **Journée Mondiale des Zones Humides**, la **Fête des Mares** ou l'opération **Fréquence Grenouille**. Ces journées sont consacrées à la sensibilisation du grand public aux zones humides au travers de multiples animations.



Sensibilisez les collectivités de votre territoire et vos prestataires aux enjeux des tourbières, en utilisant des **terreux sans tourbe** pour une gestion durable des espaces verts du département.

La tourbe utilisée dans les espaces verts est une ressource limitée et non renouvelable à l'échelle d'une vie puisque son extraction implique la destruction des tourbières. Il est pourtant possible d'utiliser des produits de substitution sans tourbe disponibles sur le marché ou issus du compostage.

Les tourbières sont des écosystèmes uniques et riches, ayant un rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique, le stockage du CO₂, et la régulation des conditions climatiques locales. Les tourbières stockent et séquestrent trois fois plus de carbone que les forêts tropicales alors qu'elles ne couvrent que 3 % de la planète.



Comment agir



Réalisez **l'inventaire des zones humides de votre département**

Pour que les projets d'aménagement soient compatibles avec la stratégie de préservation des zones humides, il est essentiel d'avoir une vision globale des enjeux et une vision précise de leur implantation sur le territoire. L'inventaire n'est pas un outil réglementaire, mais plutôt un outil d'information, d'alerte et d'aide à la décision qui pourra faciliter et encadrer des investigations complémentaires.

Pour les départements d'Outre-mer, Mayotte a par exemple adopté en 2021 un plan d'action zones humides qui les identifie et définit les actions à mettre en œuvre pour mieux les protéger.

OBJECTIF 5

Intégrez les zones humides dans votre politique de l'eau.

Les zones humides sont vos alliées face au changement climatique et ses conséquences : sécheresses prolongées et précipitations massives. Elles contribuent à la prévention des inondations en résorbant les crues et retardent les effets des sécheresses en libérant progressivement l'eau stockée.

Grâce à leur rôle épurateur, les zones humides contribuent en outre à préserver la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines. Ce rôle est d'autant plus important quand les zones de captages d'eau potable sont situées à proximité de zones humides.

Les inondations constituent le premier risque naturel en France. Plus d'un million de personnes vivent en zones potentiellement inondables et c'est une préoccupation majeure des Français.

Les zones humides constituent une opportunité pour agir sur le risque d'inondations de manière plus résiliente, et à des coûts bien moindres que des solutions s'appuyant uniquement sur des ouvrages de protection : c'est ce qu'on appelle des Solutions fondées sur la Nature.



Comment agir



Contribuez à une gestion globale de l'eau et à un fonctionnement hydrique venant alimenter les milieux (sol/nappes, milieux humides...).

Dans votre **gestion des eaux pluviales**, préférez les techniques qui favorisent la pénétration de l'eau dans les sols et **évitent les déficits d'alimentation en eau perturbant les zones humides (modification de la flore, relargage du CO₂ capté, etc.)**. Les jardins de pluie, noues d'infiltration, tranchées drainantes, la limitation de l'imperméabilisation des sols... présentent des avantages comme la contribution à la recharge des nappes d'eau, le rafraîchissement des villes en été, l'embellissement et la réintroduction de la nature dans notre cadre de vie.

La préservation et la gestion durable des zones humides apparaissent plus que jamais comme un enjeu majeur des politiques publiques en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

De nombreux départements, à travers leurs politiques en faveur de l'amélioration et du suivi de la qualité des eaux, et de la gestion des Espaces naturels sensibles (ENS), s'impliquent déjà fortement pour protéger leurs zones humides.

Contacts presse :

Denis Berlemont

Association Ramsar France

communication@ramsarfrance.fr

05 46 82 12 69

Grégoire Macqueron

Société nationale de protection de la nature

groupe-zones-humides-infos@snpn.fr

02 40 32 62 81

Virginie Mauclert

Pôle-relais lagunes méditerranéennes - Tour du Valat

mauclert@tourduvalat.org

04 90 97 29 67